

### *III<sup>ème</sup> partie*

Avant la fin de son mandat dont il avait décidé de ne pas demander le renouvellement, le Professeur Raymond D. Lambert, président du MURS-QUEBEC qui grâce à lui et à son Comité de direction a connu un essor significatif, est publiquement intervenu au sujet du clonage d'embryons humains.

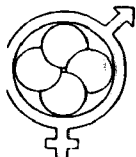
#### MURS-QUEBEC

*Lors du dernier congrès de l'American Fertility Society et de la Canadian Fertility and Andrology Society, une communication scientifique fut faite sur le clonage d'embryons humains. Au Canada et aux USA cette nouvelle a fait la manchette étant reprise par la presse parlée et écrite.*

*Dans une très large proportion les opinions émises condamnent cette forme d'expérimentation sur l'embryon humain. J'ai décidé de réagir en écrivant une lettre ouverte à la présidente de la société canadienne. Cette lettre devrait paraître dans plusieurs quotidiens québécois.*



Raymond D Lambert  
Président du comité exécutif  
MURS-Québec  
S-762, CHUL  
2705 Boul Laurier  
Québec, Canada  
G1V 4G2



*Unité de Recherches en  
Ontogénie et Reproduction*

*Le Centre Hospitalier de l'Université Laval  
2705, boul. Laurier,  
Québec, G1V 4G2, Canada  
Tél: (418) 654-2296*

Québec le 1 novembre 1993

Lettre ouverte  
Dr Renée Martin  
Présidente  
Canadian Fertility and Andrology Society.

Mme la présidente,

Le 26 octobre dernier paraissait, dans plusieurs quotidiens, la nouvelle d'une première tentative de clonage d'embryons humains. Cette manchette faisait suite à une communication scientifique lors du récent congrès de l'American fertility Society tenu à Montréal au milieu octobre, en même temps que la réunion de la Canadian Fertility and Andrology Society.

L'objectif de cette étude du Dr Hall, faite à Washington DC, était d'évaluer le potentiel de formation d'embryons identiques à partir d'un même embryon, donc de produire des jumeaux embryonnaires identiques en de multiples copies (1). Les résultats obtenus par le Dr Hall indiquent clairement que le clonage est possible, et même facile à réaliser chez l'humain. A la limite, l'application de ce genre de technique pourrait révolutionner la reproduction humaine. Est-ce souhaitable? Jusqu'à maintenant le recours à fécondation in vitro pour soulager la souffrance des couples infertiles semble largement accepté socialement; en tant qu'ex-directeur des aspects laboratoires d'un programme de fécondation in vitro et que chercheur ayant eu le privilège de côtoyer des couples inféconds, je partage amplement l'avis de la majorité d'entre nous.

Mais lorsque l'on entrevoit, comme le font les membres du groupe du Dr Hall, la possibilité d'augmenter les taux de succès reproductifs, en clonant l'embryon humain, je ne peux que m'étonner et m'indigner. Cela ouvre, en effet, sur des perspectives où les parents ayant prévu le coup pourront, si la technique de clonage devient acceptable socialement, décongeler une copie embryonnaire pour remplacer un enfant décédé, pour en traiter un autre soit avec des cellules foetales soit avec des organes foetaux, ou pour sélectionner les clones les plus performants au plan sportif, académique ou autre.

En deuxième lieu l'exploit du groupe de Washington fut réalisé et publié malgré la condamnation formelle de ce genre d'expérimentation par la très grande majorité des sociétés ayant étudié la question des

nouvelles technologies de la reproduction. Un consensus international semble exister sur le sujet. Alors comment une équipe de médecins et de chercheurs a-t-elle pu violer en quelque sorte un interdit, et surtout comment les pairs de ces chercheurs ont-ils pu accepter cette communication scientifique lors du congrès conjoint des deux sociétés de fertilité, américaine et canadienne? Cette première pourrait-elle conduire à des exploits encore plus vertigineusement discutables? Il semble bien que oui car la communication du Dr Hall fut classée comme l'une des meilleures, étant présentée sous la rubrique "General program prize paper". En procédant ainsi, la Canadian Fertility Society a-t-elle endossée le clonage comme moyen de reproduction? Que la réponse soit affirmative ou négative, elle n'a rien de réjouissant: l'appréciation exceptionnelle qu'en ont fait le comité des pairs et les organisateurs du congrès ne peut qu'encourager une récidive.

On aura beau expliquer que les embryons polyspermiqes utilisés étaient si anormaux qu'ils n'auraient pu survivre et que l'expérience était destinée à vérifier une approche expérimentale visant à aider les couples produisant peu d'embryons (1), il me semble que l'on ne peut que condamner énergiquement l'attitude tant des chercheurs que des sociétés scientifiques impliqués et réclamer que des mesures soient prises afin que de tels dérapages ne se reproduisent plus.

Je sais que votre société, en collaboration avec la Society of Obstetricians and Gynaecologists of Canada, a publié en 1992 et 1993 une série de déclarations de principes sur les nouvelles technologies de reproduction. Ceci est, bien sûr, tout à votre honneur. Malheureusement, il n'est aucunement fait mention dans ces documents de sujets controversés comme la thérapie génique, la parthénogénèse, le chimérisme et le clonage. Pourquoi votre société n'a-t-elle pas interdit le clonage humain? Pourquoi a-t-on accepté la communication scientifique du Dr Hall au congrès de Montréal? Pourquoi en avoir fait le "General Program Prize Paper"? Ceci amène à d'autres sous-questions comme: Est-ce que les organismes subventionnaires comme le NIH et le comité d'éthique local étaient au courant de cette recherche? A-t-elle été faite à leur insu ou avec leur accord tacite? Est-ce que les pairs et les dirigeants des deux sociétés impliquées étaient conscients du contenu du résumé du travail et qu'il existe des règles tacites sinon formelles par rapport au clonage? A-t-on mesuré l'impact que pourrait avoir l'introduction du clonage en reproduction humaine? Ne relève-t-il pas de la responsabilité de chacun des scientifiques de questionner toute recherche pouvant

engager l'avenir de l'humanité vers des avenues pas nécessairement souhaitables?

Il est très certainement possible que les Dr Hall et compagnie ne soient pas de mauvaise foi. C'est ce que laissent entendre les comptes rendus de la presse écrite. Tout ceci fait, à mon avis, la preuve que l'on peut, soit par méconnaissance des règles édictées ou tacites, soit parce que l'on n'accorde aucune importance à ces règles éthiques, transgresser facilement les codes de conduite en matière de technologie de la reproduction. Faisant fi des réticences au clonage de l'embryon humain, nous avons ici la démonstration que des chercheurs peuvent faire preuve d'insouciance et d'inconscience face aux conséquences et aux retombées perverses de leurs travaux. C'est pourquoi une formation adéquate en éthique s'avère essentielle pour tous les intervenants dans les programmes en fécondation in vitro, du technicien au biologiste et de l'infirmière au médecin.

En conséquence, je suggère 1) que tous les membres des équipes de fécondation in vitro aient une formation éthique minimale et spécifique à la reproduction humaine; et 2) qu'un permis de pratique des technologies de reproduction soit exigé pour toutes les équipes pratiquant la fécondation in vitro; que l'une des conditions d'obtention du permis, en plus de toutes les autres déjà existantes, soit celle d'une connaissance adéquate des règles éthiques.

La commission royale canadienne sur les NTR devant remettre son rapport dans quelques jours, il sera intéressant d'y voir ses recommandations quand au clonage humain.



Raymond D Lambert  
-Membre de la CFAS  
-Président de la section québécoise du Mouvement  
Universel pour la Responsabilité Scientifique (MURS-  
Québec)  
-Professeur titulaire  
Département d'Obstétrique-Gynécologie  
Faculté de Médecine  
Université Laval

1) Hall JL et al (1993). Experimental cloning of human polyploid embryos using an artificial zona pellucida. Abstracts of the scientific oral and poster sessions. The American Fertility Society conjointly with the Canadian Fertility and Andrology Society, 11-14 octobre 1993, p S-1, Abstract # 0.001.

MURS JAPAN	ゲノムの研究
MURS FRANCE	座長
会長	科学の責務
JEAN DAUSSET	岡本道雄

Au cours du 3ème Séminaire International de Bioéthique qui s'est tenu à FUKUI (Japon) du 17 au 20 novembre 1993, une session spéciale avait été réservée à la branche japonaise du MURS (MURS-Japon). Ce séminaire était dédié en particulier aux relations entre la société et les recherches sur le génome humain.

Le professeur M. OKAMOTO, Président du MURS-Japon, a ouvert la séance en rappelant l'importance et l'originalité de la démarche du MURS et spécialement sur les problèmes soulevés par les techniques de plus en plus performantes d'étude mais aussi de manipulations du génome humain.

Le Professeur Jean DAUSSET, co-chairman, a rappelé que le MURS avait reçu, en 1987, le Prix HONDA et a brossé rapidement la philosophie du mouvement et ses activités en France et dans les autres pays.

Le professeur Alain POMPIDOÛ a traité avec autorité et en profondeur le délicat problème de la brevetabilité du génome humain. On en trouvera ci-après le texte intégral.

Enfin, le Professeur N. FUJISAWA, vice-président du MURS-Japon et Directeur du Musée National de KYOTO a traité de science et éthique en élevant le débat sur le plan philosophique et historique.

Nous tenons ici à remercier spécialement le Professeur Norio FUJIKI, Secrétaire général du MURS-Japon. C'est à lui que l'on doit la création au Japon d'une branche de notre mouvement, dont il perçoit toute la portée. Il est aussi un spécialiste amoureux du papier japonais, fabriqué à la main et décoré individuellement. Il nous a permis de nous exercer personnellement à cet art.

*Pour lire le... japonais !*

**La recherche sur le génome et la responsabilité de la Science**

ゲノムの研究と科学の責務

**MURS-JAPON**

座長

**Président**

会長

**Michio OKAMOTO**

岡本道雄

**MURS-FRANCE**

**Président**

会長

**Jean DAUSSET**